Famille BARRIERE Facture au 31/01/2025

Au 09/02/2025

Solde des mois précédents			4.50
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-25		0.00
Cantine	Janvier-25	(30)	127.50
Garderie	Janvier-25	(10)	12.50
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)	0.00
		S/Total	140
Règlement à effectuer			**144.5**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASTRO Facture au 31/01/2025

Au 09/02/2025

Solde des mois précédents			1.50
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-25		0.00
Cantine	Janvier-25	(15)	63.75
Garderie	Janvier-25	(17)	21.25
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)	0.00
		S/Total	85
Règlement à effectuer			**86.5**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DOYA Facture au 31/01/2025

Au 09/02/2025

Solde des mois précédents			171.75
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-25		0.00
Cantine	Janvier-25	(15)	63.75
Garderie	Janvier-25	(10)	12.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)	0.00
		S/Total	75.75
Règlement à effectuer			**247.5**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DYMANT Facture au 31/01/2025

Au 09/02/2025

Solde des mois précédents			1.25
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-25		0.00
Cantine	Janvier-25	(15)	63.75
Garderie	Janvier-25	(3)	3.75
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)	0.00
		S/Total	67.5
Règlement à effectuer			**68.75**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FOUGèRE Facture au 31/01/2025

Au 09/02/2025

Solde des mois précédents				-4.00
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(29)		123.25
Garderie	Janvier-25	(49)		58.25
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	181.5
Règlement à effectuer				**177.5**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERMANN Facture au 31/01/2025

Au 09/02/2025

Solde des mois précédents				1.00
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(11)		46.75
Garderie	Janvier-25	(4)		5.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	51.75
Règlement à effectuer				**52.75**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HOSTEIN Facture au 31/01/2025

Au 09/02/2025

Solde des mois précédents				100.75
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(15)		63.75
Garderie	Janvier-25	(21)		25.75
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	89.5
Règlement à effectuer				**190.25**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille MATIAS Facture au 31/01/2025

Au 09/02/2025

Solde des mois précédents				1.50
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(15)		63.75
Garderie	Janvier-25	(9)		11.25
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	75
Règlement à effectuer				**76.5**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille RABEC Facture au 31/01/2025

Au 09/02/2025

Solde des mois précédents				4.50
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-25			0.00
Cantine	Janvier-25	(29)		123.25
Garderie	Janvier-25	(8)		10.00
Cantine sans repas	Janvier-25	(0)		0.00
			S/Total	133.25
Règlement à effectuer				**137.75**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.